

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

Date de convocation :
29/11/2023

Nombre de conseillers
municipaux

En exercice : 29
Présents : 21
Procurations : 07
Votants : 28

OBJET :

PATRIMOINE

Acquisition de la parcelle
BC 341

En l'an deux mille vingt-trois et le six décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents :

M. COSTE Michel, Maire, M. DUNYACH Denis, M. ANGULO José, Mme MENAHEM Sophie, M. BELTRAN José, M. VILA-PASOLA Marti, Adjoints ; Mme BENARD Gisèle, Mme DUNYACH Monique, M. COSTE Jean-François, Mme BOISDRON Gisèle, Mme CAPEILLE Sandrine, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, M. INGHAM John, Mme BOISORIEUX Michèle, M. REDONDO Simon, Mme OHN Christiane, M. CARLES Yves, M. PUIGMAL Patrick, Mme TORRENT Michèle, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

Mme BARANOFF Brigitte, adjointe à Mme LACOMBE Maria, adjointe,
Mme JUSTAFRE Stéphanie, adjointe à M. BERTHELOT Stéphane, conseiller municipal,
Mme BOURDIN Géraldine, conseillère municipale à Mme MENAHEM Sophie, adjointe,
Mme BRISSAUD Mina, conseillère municipale à Mme OHN Christiane, conseillère municipale,
M. BORREILL Philippe, conseiller municipal, à M. COSTE Michel, Maire,
M. PARAYRE Jean, conseiller municipal, à Mme TORRENT Michèle, conseillère municipale,
Mme QUER Martine, conseillère municipale à M. PUIGMAL Patrick, conseiller municipal,

Absent(s) : M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : M. REDONDO Simon

La commune a été sollicitée par les ayants droits du propriétaire de la maison sis 2 rue des Capucins cadastrée BC 341 afin de proposer à la commune son acquisition.

Cette zone en plein de cœur de ville est un atout stratégique pour le développement du centre permettant l'extension du pôle culturel et l'amélioration des conditions de desserte du secteur.

La commune étant déjà propriétaire de plusieurs parcelles jouxtant cette propriété : salle de l'Union, théâtre de verdure....

La parcelle BC 341 a une superficie de 852 m2 et serait donc un atout majeur d'aménagement urbain.

L'avis du service des domaines en date du 27 novembre 2023 consulté le 13/11/2023, formule une valeur vénale du bien à 486 000.00 Euros. Les frais de notaire en sus seront à la charge de la commune.

L'acte authentique n'intervenant qu'en 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DECIDE

à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- **D'APPROUVER** l'acquisition de la parcelle cadastrée BC 341 pour un montant de 486 000.00 Euros,

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer le compromis de vente et l'acte authentique de vente en 2024, qui seront dressés par l'étude notariale de Maître LLAUZE PICAMAL, 10 Boulevard Jean Moulin à Céret, et toute pièce relative à ce dossier,
- **DE PRECISER** que la dépense liée à l'exécution de la présente délibération sera inscrite au budget principal de la commune.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

Le Maire de CERET
Michel COSTE



Le secrétaire de séance,
REDONDO Simon